



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 juin 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 juin 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 juillet 2003

**Logements sociaux - subvention d'équipements au titre de la
surcharge foncière**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Jeanine BIMES.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Yannick TARDY donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

Madame BILLY ayant quitté la séance sans avoir désigné de mandataire, est excusée pour cette délibération ainsi que Monsieur LAMARQUE qui lui avait donné pouvoir.

Monsieur le Maire expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,

Afin de favoriser la réalisation de logements sociaux sur Niort, il a été décidé lors du Conseil Municipal du 28 juin 2002 de céder à l'OPAC Sud Deux-Sèvres deux parcelles de terrains situées :

- Opération « Les Piverts » dans le lotissement communal Antes – rue de Cholette
- Opération « Magellan » dans le lotissement communal Condamine – rue Maurice Caillard.

La participation aux frais de viabilisation de ces deux masses divisibles a fait l'objet d'une décision du Conseil Municipal du 15 octobre 2002 portant sur le principe de versement d'une subvention d'équipement au titre de la surcharge foncière.

Lors de l'instruction des permis de construire, les services municipaux ont demandé des modifications des prestations occasionnant un surcoût.

Après consultation des entreprises, les montants des travaux de viabilisation sont les suivants :

OPERATION DES PIVERTS	101 731,82 € (soit un supplément de 3 231,82 €)
OPERATION MAGELLAN	146 505,40 € (soit un supplément de 2 705,40 €)

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- décider du versement d'une subvention complémentaire pour ces deux opérations.

Les dépenses étant imputées au chapitre 011-8241-6572 du Budget Général.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 4

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN